

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_075

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	39
Votants	58
Pouvoirs	19

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 4 juin 2021

LE 12 juin 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

VENTE D'UN TERRAIN DU PARC D'ACTIVITÉS DE TRÉLISSAC À LA SOCIÉTÉ CAP COLOR

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. DENIS, M. MOTARD, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. CIPIERRE, M. COLBAC, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. VIROL, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. LAVITOLA, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
M. LACOSTE donne pouvoir à M. MARTY
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. MOISSAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE
M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU
Mme FAURE donne pouvoir à M. DUCENE
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. PARVAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT
M. CAREME donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme LANDON donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FRANCESINI
M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

VENTE D'UN TERRAIN DU PARC D'ACTIVITÉS DE TRÉLISSAC À LA SOCIÉTÉ CAP COLOR

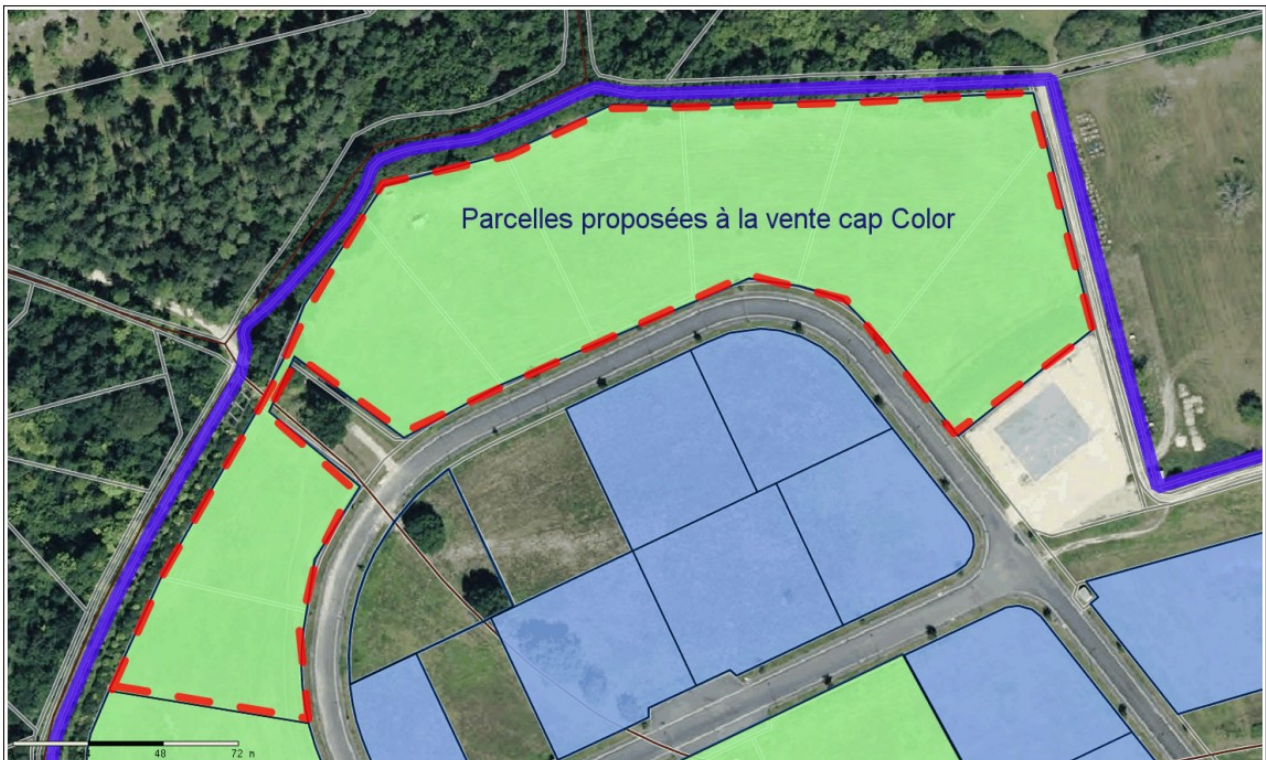
Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que la société CAP COLOR, représentée par Monsieur LASSERRE, est actuellement implantée au sein du parc d'activités PERI OUEST à Marsac sur L'Isle et a pour projet de s'agrandir. En effet, cette entreprise de peintures pour voitures et motos, connaît une croissance importante en termes de chiffre d'affaires depuis deux ans. Elle regroupe actuellement une trentaine d'emplois.

Qu'actuellement, propriétaire de deux bâtiments à PERI OUEST, elle souhaite désormais s'étendre et acquérir de nouveaux terrains en complément, à Trélissac. Trois ou quatre embauches supplémentaires pourraient rapidement voir le jour.

Qu'elle est intéressée par les parcelles cadastrées AR 53 54 AN 0144 AN 0145 146 147 148 149, d'une superficie d'environ 22 097 m² au sein du parc d'activités de Borie Porte, à Trélissac.

Plan de situation :



Considérant que France Domaines a rendu son avis le 7 avril 2021, et précise une valeur vénale de 618 716 € soit 28 €/m² avec une marge d'appréciation de 10 %.

Que la délibération du 30 juin 2016 autorise la vente desdits terrains à Borie Porte à hauteur de 25 € HT /m², avec un possible rabais de 20 %.

Qu'il est proposé de vendre les parcelles cadastrées AR 53 54 AN 0144 AN 0145 146 147 148 149, d'une superficie d'environ 22 097 m² au sein du parc d'activités de Borie Porte, à la société CAP COLOR (ou toute autre société substituable) au prix de 552 425 € HT, soit 25 € HT /m², auquel s'ajoutera le montant de la TVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de vendre à la Société Cap Color représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, à Trélissac, parc d'activités de Borie Porte, les parcelles cadastrées AR 53 54 AN 0144

AN 0145 146 147 148 149, d'une superficie d'environ 22 097 m² au HT /m², auquel s'ajoutera le montant de la TVA.

- Désigne Maître Medeiros pour rédiger l'acte.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 24/06/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 24/06/2021	Périgueux, le 24/06/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

